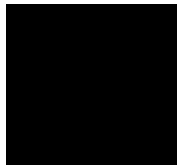


CIASE : le diocèse de Lyon va vendre, mais quoi ?

Author : Rédaction Riposte Catholique

Categories : [Église en France](#), [En Une](#)

Date : 12 janvier 2022



Outres diocèses, celui de Lyon va vendre des biens pour verser de l'argent au [fonds SELAM](#), chargé par la CEF de redistribuer des indemnités aux victimes des abus sexuels du clergé - en dehors de tout cadre judiciaire, cela soit dit en passant.

Le Progrès a posé la question au diocèse, et n'a obtenu qu'une seule réponse : l'inventaire des biens immobiliers est en cours. On apprend au passage que le patrimoine du diocèse s'élève à 60 millions d'euros - une somme qui semble relativement faible, voire sous-évaluée au vu du prix des biens sur Lyon et agglomération, fort prisés malgré le prix - le Progrès du même jour indique qu'une maison louée 12.000 euros par mois à Saint-Didier au Mont d'Or a trouvé preneur le jour même où l'annonce a été postée.

Cependant le journal lyonnais rappelle qu'en 2005, le diocèse a divisé son patrimoine immobilier par deux en cédant "*un immeuble de Gerland à Habitat et Humanisme, un autre de la Guillotière à une école catholique, ainsi que le collège des Lazaristes. Le séminaire de Sainte-Foy avait été, lui, promis à une opération de promotion immobilière, le tout pour un peu plus de 16 millions d'euros. Dans la foulée, trois sites avaient bénéficié de rénovation : le domaine Lyon Saint Joseph, le séminaire provincial de Lyon et la maison Saint-Jean-Baptiste, avenue Adolphe Max dans le Vieux Lyon*".

Le diocèse reste cependant à la tête de 20.000 mètres carrés de biens, dont cependant 27 églises construites après 1905 dans le diocèse, principalement à Lyon et sa banlieue. "*La basilique de Fourvière, son statut est particulier car elle n'appartient ni à l'Eglise, ni à l'Etat ni à la ville de Lyon, mais à la fondation privée de Fourvière qui en assure la gestion et l'entretien*".

Le Progrès indique encore que 14 victimes du père Preynat ont été indemnisées à hauteur de 169.500 € par un fonds exceptionnel du diocèse de Lyon, à partir de "*fonds récoltés en quelques mois auprès de "donateurs ciblés" via une association dédiée [...] abondé uniquement à hauteur des moyens demandés par le tribunal ecclésiastique*". Sept autres victimes, indemnisées par la justice civile, "n'ont pas été indemnisées et ont été invitées à saisir la nouvelle instance d'indemnisation installée par la CEF" qui n'est autre que le fonds SELAM.